

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**Séance du 07 novembre 2014**

Membres en exercice :	Date de la convocation: 28/10/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 24	
Votants: 28	Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE
Pour: 28	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés : Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Rémy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA
	Excusés : Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL
	Absents :

Objet: Economie : Opération Collective de Modernisation - Tranche 3

L'Opération Collective de Modernisation est une action d'animation pour le commerce et l'artisanat qui a débuté en 2009 qui comporte deux phases : l'aide directe aux entreprises et l'animation du réseau.

La deuxième tranche de l'Opération Collective de Modernisation s'est clôturée en décembre 2013.

Le plan de financement de la tranche 3 prévoit un coût global de 1 228 000 € (dont 28 000 € dédiés à l'animation et 1 200 000 € à l'investissement) :

Animation : 28 000 €

- Etat : 17 360 €
- Conseil général de l'Hérault : 5 040 €
- Autofinancement : 5 600 €

Investissement : 1 200 000 €

- FISAC (Etat) : 180 000 €
- Conseil général de l'Hérault : 180 000 €
- Privés : 840 000 €

À ce jour, toujours en attente d'une réponse des services de l'Etat (FISAC), l'action pourrait s'engager seulement sur les fonds acquis du Conseil général. Le taux d'intervention pourrait s'adapter à la situation en modifiant le règlement joint passant d'une intervention de 30 % à 15 %. Le démarrage permettrait d'enclencher la phase 3 sans pénaliser les entrepreneurs. En fonction de l'enveloppe d'Etat, la subvention pourrait être complétée. Cela nécessiterait un nouveau passage en Comité de pilotage.

L'action débiterait selon le plan de financement suivant :

- Conseil général : 180 000 €
- Privés : 1 020 000 €

Total : 1 200 000 €

L'action d'animation sera conduite sous réserve de la réponse de l'Etat.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe de fonctionnement de cette opération,
- de valider les modifications réglementaires,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.



Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de fonctionnement de cette opération, valide les modifications règlementaires, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

Le Président
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_08-DE